

# BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

VALLON  
PONT  
D'ARC

Edition de la Mairie de Vallon Pont d'Arc - Tél. 04 75 88 02 06 - [www.mairie-vallon.com](http://www.mairie-vallon.com) - AOÛT 2020  
Direction de la publication : Mairie de Vallon Pont d'Arc - Imprimé par nos soins sur papier 100 % recyclé



© Nicolas Massot

## SOMMAIRE

- |   |  |
|---|--|
| Page 2 .....> L'édito du Maire            | Page 9 ..... > Le Centre Communal d'Action Sociale |
| Page 3 .....> Le Conseil municipal        | Pages 10,11,12 et 13 ... > Les finances            |
| Page 4 .....> Les élu(e)s                 | Page 14 ..... > La Communauté de communes          |
| Page 5 .....> Les commissions municipales | Page 15 ..... > Les associations                   |
| Pages 6, 7 et 8 .....> Les actualités     | Page 16 ..... > Informations diverses              |



Bonjour à toutes et à tous,

Depuis les élections de mars 2020 où une grande majorité de Vallonnaises et de Vallonnais ont placé la liste que nous leur proposons en tête des suffrages, nous n'avons pas eu beaucoup l'occasion de dialoguer ou de vous communiquer des informations.

C'est chose faite avec cette nouvelle formule de bulletin de liaison qui paraîtra régulièrement.

Le confinement et la loi d'urgence sanitaire du 20 mars ont prolongé l'équipe sortante jusqu'au 27 mai, date à laquelle la nouvelle équipe est entrée en fonction et à laquelle mes colistières et mes colistiers m'ont élu Maire de Vallon Pont d'Arc.

Je tenais à remercier toutes celles et tous ceux qui ont fait vivre la démocratie en venant voter le 15 mars dernier, en bravant ce virus sournois, et bien sûr tout particulièrement celles et ceux qui nous ont placés en tête avec 9,64 % d'avance. Je remercie également celles et ceux, qui se sachant fragiles, ont pris la sage décision de ne pas se mettre en danger et de ne pas risquer de venir engorger les services publics de soins et ainsi aggraver l'état sanitaire de notre département.

Merci aussi aux employés communaux qui ont continué à assurer le service public pendant cette période de confinement, tant sur le terrain, pour les services techniques et scolaires ou la police municipale, que dans les bureaux, pour les services administratifs.

Toute l'équipe des élus maintenant en place se mobilise pour gérer le quotidien et mettre en œuvre le programme que nous avons proposé.

Dans ce programme nous parlons de communication ; la communication est très importante pour que chacune et chacun puissent connaître et comprendre les mesures mises en œuvre. C'est pour cela qu'en plus du site Internet de la Mairie, du compte Facebook et du traditionnel bulletin municipal annuel, nous vous proposons ce genre de bulletin qui paraîtra régulièrement pour vous tenir au courant et donner des informations sur les sujets passés et à venir. Toujours pour plus d'information et de transparence, nous laissons une tribune libre ouverte au groupe d'opposition municipale dans chaque parution.

Les projets que nous souhaitons mettre en œuvre sont bien évidemment dépendants des finances communales. Ces finances nous étaient présentées comme saines dans un audit financier commandité en début d'année, qui présentait l'état des finances au 31 décembre 2019. Il n'en est rien, le trop d'investissement sur 2019 et début 2020 plombe les finances communales et nous oblige à faire un emprunt rien que pour équilibrer le budget 2020, sans pour autant faire des travaux en 2020 voire en 2021.

Ces investissements non contrôlés vont coûter cher à notre commune.

Autre actualité du moment, la Communauté de Communes et les ordures ménagères. Nous avons souhaité que cette mandature pèse beaucoup plus fortement sur les décisions en nous impliquant vraiment dans la gestion de cette Communauté de Commune. Vallon Pont d'Arc à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence en charge de l'économie, du tourisme, de l'agriculture, une Conseillère Déléguée à la culture, au sport et au patrimoine et des conseillers(ères) municipaux(ales) s'investissent dans les divers syndicats, commissions ou instances telles que le Pays de l'Ardèche Méridionale, le SICTOBA (traitement des ordures ménagères) ou la commission qui traite des ordures ménagères.

Nous souhaitons aussi créer à l'échelle communale, à la rentrée, une commission spéciale qui se penchera sur les problèmes des ordures ménagères : ramassage, nettoyage, incivilités, implantation des PAV (Points d'Apport Volontaire), etc. et qui fera le lien avec la commission ad hoc de la Communauté de Communes. Cette commission sera en liaison avec la population par des réunions publiques périodiques et devra intégrer des représentants des habitants de notre village en plus des élus municipaux.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce premier exemplaire de liaison, une bonne fin d'été, et vous donne rendez-vous au prochain bulletin d'information ou à la prochaine rencontre que nous pourrons avoir.

Bien cordialement.

Guy MASSOT,  
Maire de Vallon Pont d'Arc



La passation



Le Maire et les Adjoint(e)s

## Le rôle du Maire

A la fois représentant de l'Etat et de la commune, le Maire préside le Conseil municipal.

Il dispose de larges attributions allant de la sécurité civile, à l'organisation des élections, en passant par l'urbanisme, l'état civil, les écoles...

Élu du quotidien, il est à l'écoute de la population. Le Maire prend connaissance des problèmes des habitants et réfléchit avec eux pour trouver des solutions.

Dans toutes ses missions, il peut compter sur ses adjoints ainsi que sur les conseillers et les agents municipaux.

## Le rôle du Conseil municipal

Élus pour 6 ans, les 19 membres du Conseil municipal de Vallon Pont d'Arc gèrent les affaires de la commune.

Ils votent le budget, et décident des projets à mener.

Le Conseil municipal désigne également le Maire, ses adjoints, les membres des commissions municipales ainsi que les représentants de la commune dans les organismes extérieurs.

Les délibérations sont mises en oeuvre par le Maire.

Guy MASSOT  
Maire



guy.massot@mairie-vallon.com

# PRÉSENTATION

# DES ÉLU(E)S

Claude BENAHMED  
1<sup>er</sup> Adjoint en charge de  
l'Economie et des Finances



claude.benahmed@mairie-vallon.com

Maryse RABIER  
2<sup>ème</sup> Adjointe en charge de la  
Culture, de l'Environnement  
et du Cadre de vie



maryse.rabier@mairie-vallon.com

Jean COROMINA  
3<sup>er</sup> Adjoint en charge des  
Travaux et de l'Urbanisme



jean.coromina@mairie-vallon.com

Nathalie VOLLE  
4<sup>ème</sup> Adjointe en charge du  
Social et des Solidarités



nathalie.volle@mairie-vallon.com

Danielle PRIMET-SERIKET  
Conseillère déléguée à  
l'Education et à la Petite Enfance



danielle.seriket@mairie-vallon.com

Martine BATTINI  
Conseillère déléguée au  
Social et aux Solidarités



martine.battini@mairie-vallon.com

Thierry SEGARD  
Conseiller délégué  
aux travaux



thierry.segard@mairie-vallon.com

Nell ANICOT  
Conseillère déléguée à la  
Jeunesse et à la Petite Enfance



nell.anicot@mairie-vallon.com

Jacques GIMENEZ  
Conseiller



jacques.gimenez@mairie-vallon.com

Eric MARTINENT  
Conseiller



eric.martinent@mairie-vallon.com

Jacques PRADIER  
Conseiller



jacques.pradier@mairie-vallon.com

Marie LARDEAU-KUHNL  
Conseillère



marie.lardeau@mairie-vallon.com

Vanessa PEGORER  
Conseillère



vanessa.pegorer@mairie-vallon.com

Samy CHEMELLALI  
Conseiller



samy.chemellali@mairie-vallon.com

Yves CHARMASSON  
Conseiller



yves.charmasson@mairie-vallon.com

Max DIVOL  
Conseiller



max.divol@mairie-vallon.com

Fanny CHAZALON  
Conseillère



fanny.chazalon@mairie-vallon.com

Assma ROUIYASSE  
Conseillère



asmaa.rouiyasse@mairie-vallon.com

# LES COMMISSIONS MUNICIPALES ET AUTRES DÉLÉGATIONS

Afin d'être plus efficaces, les conseillers municipaux se répartissent au sein de commissions thématiques. Il s'agit de groupes de travail chargés de proposer, d'examiner, de porter et de suivre les projets de la municipalité. Chaque commission est présidée par le Maire, Guy Massot, accompagné d'un vice-président. Un agent municipal (voir plusieurs selon les points inscrits à l'ordre du jour) participe à ces réunions afin d'apporter son expertise de terrain et rédiger un compte-rendu de séance.

## Urbanisme - Circulation - Parking



Jean Coromina (Vice-Président), Claude Benahmed, Maryse Rabier, Nathalie Volle, Thierry Segard, Jacques Pradier, Eric Martinent, Jacques Gimenez, Yves Charmasson, Max Divol

## Éducation



Danielle Séricket (VP), Claude Benahmed, Maryse Rabier, Thierry Segard, Samy Chemellali, Nell Anicot, Martine Battini, Assmaa Rouiyasse, Fanny Chazalon

## Finances



Claude Benahmed (VP), Maryse Rabier, Jean Coromina, Nathalie Volle, Danielle Séricket, Thierry Segard, Jacques Pradier, Eric Martinent, Marie Lardeau Kuhn, Samy Chemellali, Fanny Chazalon, Max Divol, Yves Charmasson

## Cadre de vie - Culture - Environnement



Maryse Rabier (VP), Claude Benahmed, Nell Anicot, Jean Coromina, Danielle Séricket, Jacques Pradier, Jacques Gimenez, Eric Martinent, Martine Battini, Vanessa Pegorer, Samy Chemellali, Fanny Chazalon, Assmaa Rouiyasse, Max Divol

## Travaux



Jean Coromina (VP), Claude Benahmed, Nathalie Volle, Thierry Segard, Jacques Gimenez, Marie Lardeau Kuhn, Fanny Chazalon, Assmaa Rouiyasse

## Social - Solidarité



Nathalie Volle (VP), Martine Battini, Thierry Segard, Nell Anicot, Jacques Gimenez, Samy Chemellali, Marie Lardeau Kuhn, Assmaa Rouiyasse, Fanny Chazalon

## Communication



Samy Chemellali (VP), Nathalie Volle, Nell Anicot, Thierry Segard, Jacques Gimenez, Vanessa Pegorer, Max Divol, Yves Charmasson

## Jeunesse



Nell Anicot (VP), Danielle Séricket, Maryse Rabier, Thierry Segard, Martine Battini, Vanessa Pegorer, Samy Chemellali, Assmaa Rouiyasse, Fanny Chazalon

## Appel d'offres

*Délégués titulaires*  
Claude Benahmed  
Nathalie Volle  
Max Divol



*Délégués suppléants*  
Marie Lardeau Kuhn  
Jacques Pradier  
Fanny Chazalon

Les élu(e)s siègent aussi au sein de divers organismes extérieurs pour lesquels le Conseil municipal leur donne délégation. Il s'agit entre autres :



## Conseil d'Administration du Collège

*Déléguées* : Danielle Séricket, Nell Anicot



## Conseil de surveillance Hôpital Sully Eldin

*Membre* : Martine Battini



## Maison de l'emploi

*Titulaire*  
Marie Lardeau Kuhn

*Suppléante*  
Maryse Rabier



## Label Station Verte

*Référente* : Maryse Rabier



## Ambroisie

*Référent* : Eric Martinent

## ET BIM, LE NOUVEAU BULLETIN !

Afin que chaque Vallonnaise et Vallonnais sache ce qu'il se passe dans sa commune, la municipalité travaille à un bulletin municipal rénové et plus régulier.

Ce nouveau format laissera place au débat, avec un encart réservé au groupe minoritaire du conseil municipal.

Vous y trouverez les dernières actualités et les événements à venir !

Une idée ? Une information à diffuser ? Une manifestation qui s'organise ? N'hésitez pas à nous la faire partager en envoyant un mail à : [communication@mairie-vallon.com](mailto:communication@mairie-vallon.com)

## UN SYSTÈME DE COLLECTE DES DÉCHETS A REVOIR ...

La problématique des ordures ménagères est toujours au cœur des préoccupations des habitants.

Une fuite dans la presse contenant des informations tirées d'un rapport du cabinet d'expertise KPMG a mis le feu aux poudres, laissant penser qu'une augmentation de la redevance de 70 % pour tous les habitants serait appliquée.

Le budget associé aux ordures ménagères de la communauté de commune est en net déficit. Nul besoin de revenir sur les mauvais choix qui ont été faits et nous placent tous dans une situation délicate.

C'est pourquoi des solutions rapides ont dû être trouvées pour ne pas perdre la main sur le sujet et combler ce déficit. Dans l'urgence, ont été votées la suppression de la carte magnétique (à partir du 1<sup>er</sup> août) ainsi qu'une augmentation de 8 % de la Taxe Ordures Ménagères pour les 6 derniers mois soit 4 % pour l'année.

La nomination d'un Vice-président et d'une conseillère déléguée en charge des ordures ménagères est un geste fort, qui annonce une remise à plat du système dans la concertation avec la population et les associations. Monsieur le Maire a d'ailleurs déjà reçu les représentants de l'association Mordicus et du Collectif urgence poubelles Sud 07.



**En attendant, nous demandons à la population de faire preuve de civisme. Ce n'est qu'avec votre concours que nous pourrions faire évoluer les choses.**

## UN AGENDA DES FESTIVITÉS PERTURBÉ EN RAISON DE LA PANDÉMIE

Les mesures sanitaires liées à la pandémie étant encore trop drastiques, il n'a pas été envisageable de maintenir la fête de la musique et le feu d'artifice du 14 juillet. L'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes, l'obligation de rester en mouvement selon un sens de circulation, et la mise en œuvre des autres recommandations n'auraient pas été à la hauteur d'une fête qui se veut agréable, musicale, dans le partage et la découverte.

Il faut saluer nos commerçants qui se sont tout de même investis pour animer le village à cette occasion.

Dans le respect des directives préfectorales, la municipalité est néanmoins heureuse d'avoir pu commémorer la Fête Nationale du 14 juillet 1789.

Afin d'éveiller et dynamiser notre village, le marché hebdomadaire (jeudi matin) et le marché nocturne (mardi) ont été maintenus.

Le marché des producteurs (samedi matin) a repris ses quartiers d'été.



Dans la continuité du Village d'Artisans d'Art installé Rue du Miarou (sous la Mairie), un marché des artisans d'art a vu le jour afin de partager l'amour du bel ouvrage. Il permet de découvrir, d'apprécier et de s'émerveiller devant les talents de notre région.



## REMISE DES DICTIONNAIRES ET DISTRIBUTION DE FOURNITURES SCOLAIRES

Juste avant que nos écoliers rangent crayons et cahiers pour les vacances d'été, nos élus se sont rendus dans les écoles maternelles et primaires de notre commune pour offrir aux enfants de : grande section maternelle et CM2, le traditionnel dictionnaire.

Ce sont 19 élèves de maternelle et 31 élèves de CM2 qui ont reçu ce précieux outil célébrant ainsi la clôture du cycle de leur scolarité.

Les enfants domiciliés sur la commune et scolarisés au Collège de Vallon Pont d'Arc en 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> se verront également offrir par le CCAS, un kit de fournitures scolaires composé de tout le nécessaire pour une bonne rentrée.

Les familles concernées ont reçu un courrier personnalisé avec les dates de distribution.

Si toutefois vous n'avez pas reçu votre lettre, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat de la Mairie.



## LES POMPIERS VOLONTAIRES RECRUTENT

Agé d'au moins 16 ans, à jour des vaccins et en bonne condition physique ?

Le Centre d'Incendie et de Secours de Vallon Pont d'Arc recrute ! Les dossiers de candidature peuvent dès à présent être demandé par mail au chef de centre - Lieutenant CHANTE Xavier ([chantex@sdis07.fr](mailto:chantex@sdis07.fr)) ou être directement retirés au centre de secours. Les dossiers doivent être déposés le 6 septembre au plus tard, l'épreuve sportive étant fixée le 26 septembre.



## LES SERVICES MUNICIPAUX SUR TOUS LES FRONTS

Les agents communaux sont au service de la population. Ils effectuent, dans des conditions parfois difficiles leurs tâches quotidiennes.

A l'image de nos enseignants, du personnel soignant et des autres professions mobilisées ; la police municipale, les services techniques, les services administratifs et le personnel des écoles et de la cantine ont fait face à une situation inédite.

Ils se sont adaptés, dans des délais bien souvent très courts, aux exigences des protocoles à appliquer.

Les agents municipaux méritent eux aussi nos applaudissements et notre reconnaissance ! Il ne suffit pas de les saluer dans les temps de crise.

Or, plusieurs comportements intolérables ont été relevés ces derniers mois.

Le respect et la cordialité doivent impérativement rester de mise !

La municipalité remercie ses agents pour leur dévouement pour les Vallonnaises et Vallonnais !



## DES MESURES POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE

A titre tout à fait exceptionnel, la municipalité a décidé la gratuité des parkings pour la saison 2020.

Compte-tenu du contexte de la Covid-19, il nous paraissait opportun de faire un effort pour soutenir l'activité commerciale du village.

Une réflexion plus poussée sera menée afin de déterminer un nouveau mode de fonctionnement pour les années à venir.

Toujours dans le contexte post-covid, un dégrèvement de 50 % sur les droits d'occupation du domaine public a été voté lors du conseil municipal du 6 juillet dernier. Dans le cadre des prescriptions du gouvernement pour soutenir les commerçants, une compensation du département viendra équilibrer cet effort financier de la commune dans ce contexte difficile.



# RAPPEL AUX RIVERAINS EN MATIERE DE DEBROUSSAILLAGE DES TERRAINS ET D'ENTRETIEN DES FOSSÉS



## Entretien des trottoirs :

Le règlement communautaire de voirie met à la charge de chaque riverain/commerçant l'entretien du trottoir le long de sa façade. Cela implique de les désherber, de les nettoyer, mais aussi, le cas échéant, de les déneiger et de traiter le verglas.

Ce règlement de voirie est consultable à l'accueil de la Mairie ou sur le site internet : [www.mairie-vallon.com](http://www.mairie-vallon.com) / rubrique «environnement».

## Prévention des incendies et obligation de débroussaillage :

Conformément à l'article L.322-3 du Code forestier (lutte contre les risques d'incendie), les propriétaires (ou ses ayants droit) ont l'obligation de débroussailler et de maintenir en l'état leur(s) terrain(s) privé(s), à leurs frais, en respectant les prescriptions suivantes :

- en zone urbaine, dans un lotissement ou un terrain de camping : la totalité de son terrain.
- en zone non-urbaine : sur un rayon de 50 m à partir des constructions, quitte à s'étendre en dehors des limites de sa propriété.

En zone urbaine



En zone non-urbaine



## Entretien des fossés :

Tout riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux s'écoulant sur sa propriété (article 640 du Code civil). Ainsi, tout propriétaire d'un fossé doit le maintenir en bon état de fonctionnement afin de lui permettre d'assurer l'écoulement des eaux en respectant les principes qui contribuent à la qualité de l'eau (prévention de l'érosion, etc.) et des espèces. Lorsque le fossé se situe en limite de parcelle, son entretien doit être assuré à part égale entre les propriétaires riverains, en fonction du nombre de mètres linéaires de mitoyenneté (articles 666 et 667 du Code civil).



## LA PAROLE AU GROUPE MINORITAIRE

*Je tiens par ces quelques lignes à remercier toutes les Vallonnaises et les Vallonnais qui nous ont soutenus lors des élections municipales.*

*Le contexte sanitaire n'a pas permis un déroulement normal de l'élection.*

*Le résultat est là nous le respectons et nous jouerons notre rôle d'élus dans l'intérêt de nos collectivités et de ses habitants loin des querelles politiques.*

*Nous vous informerons et nous resterons à votre disposition.*

*La période que traverse notre pays demande une évolution, une modification de nos habitudes, le problème de santé publique réglé, la crise économique va impacter nos collectivités qui devront modifier leurs projets en conséquence.*

*Après un rééquilibrage financier nécessaire suite aux investissements indispensables mais très lourds que la précédente municipalité avait engagé ces dernières années, un des projets essentiels pour notre territoire sera la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Ce projet demande une réflexion globale sur notre territoire et reste une opération financière blanche pour la commune.*

*La SOLIDARITE sera le maître mot des années à venir.*

*Max DIVOL - Conseiller municipal*

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est l'outil principal de la municipalité pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, le CCAS lutte contre l'exclusion, accompagne les personnes âgées, soutient les personnes en situation de handicap et vient en aide à celles et ceux en difficulté. Il veille donc à la bonne accessibilité des aides sociales, prend des initiatives pour lutter contre l'exclusion et soutenir les populations les plus fragiles.

Les divers éléments perturbateurs de cette année ont renforcé la détresse et le besoin d'accompagnement de nombreux Vallonnais et Vallonnaises. La Mairie et le CCAS répondront présents ! En collaboration avec les autres associations, nous nous tiendrons à vos côtés pour vous aider à traverser les périodes difficiles de la vie.

Le CCAS est composé de conseillers municipaux et de membres non-élus représentant des associations.

Pour les élu(e)s : Guy MASSOT (Président), Nathalie VOLLE (Adjointe aux affaires sociales), Martine BATTINI, Jacques GIMENEZ, Éric MARTINENT, Marie LARDEAU KUHNL, Assmaa ROUIYASSE.

Au titre des personnes extérieures : Jocelyne GESLIN, Mireille CHAPELLE, Murielle SEGARD, Josiane LEBON, Julien DEVOUX, Nathanaël BECHDOLFF.

## OCTOBRE ROSE

En 2019, l'événement Octobre Rose, lutte contre le cancer du sein, a récolté 7 300 € au profit de la Ligue Contre le Cancer. Cette animation a rassemblé sur site 610 participants coureurs ou marcheurs et 65 enfants. 43 sponsors ont répondu présents ainsi que 101 bénévoles. Tous ensemble œuvrent pour la bonne cause.

**OCTOBRE**  
VALLON PONT D'ARC **Rose**

Lors de sa 1<sup>ère</sup> édition en 2016, la collecte s'élevait à 4 016 €, avec 363 participants (pas d'enfants cette année-là) et comptait 70 bénévoles.

Une très belle initiative qui chaque année mobilise toujours plus de monde.

Rendez-vous pour la 5<sup>ème</sup> édition le dimanche 11 octobre 2020 \*.

## COLLECTE NATIONALE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Comme chaque année, le CCAS fera appel à votre générosité à l'occasion de la collecte nationale de la banque alimentaire qui se déroulera dans les supermarchés de Vallon Pont d'Arc.



**Banques Alimentaires**

COLLECTE NATIONALE  
DU 27 AU 29 NOVEMBRE

**ON A BESOIN DE VOUS**

Soutenez notre action sur  
[www.banquealimentaire.org](http://www.banquealimentaire.org)

## REPAS DES AÎNÉS ET COLIS DE FIN D'ANNÉE

Le traditionnel Repas des Aînés 2019 a rassemblé près de 180 convives pour partager ce moment convivial de fin d'année.

Les personnes n'ayant pas pu se déplacer à cette occasion ont bénéficié d'un coffret en remplacement ce qui représente 150 personnes environ.



Pour les Vallonnais et Vallonnaises de 70 ans et plus, notez dès à présent sur vos agendas ce moment à ne pas manquer qui se déroulera le samedi 12 décembre 2020 \* à 12h.

Les invitations vous parviendront bientôt !!!

Le CCAS a également eu le plaisir de distribuer une trentaine de colis de Noël aux résidents Vallonnais de l'Hôpital Sully Eldin.

## CARTES JEUNES ET CARTES SÉNIORS

Retrouvez dès le mois de septembre, les cartes jeunes et cartes seniors à l'accueil de la Mairie.

Comme chaque année, le CCAS de Vallon Pont d'Arc propose aux enfants de moins de 18 ans et aux adultes de 65 ans et plus (conditions d'attribution consultables en Mairie), une aide de 50 € sous forme de «bon» valable dans les associations et clubs locaux. Les demandes sont à effectuer à l'accueil de la Mairie. Cette carte est remise sur présentation d'un justificatif de domicile et du livret de famille (carte jeune) ou de l'avis d'imposition (carte senior).

Pour l'année 2019-2020, 40 cartes seniors et 194 cartes jeunes ont été délivrées.

## LES FINANCES DE LA COMMUNE : D'OÙ PARTONS-NOUS ?

L'audit financier, commandé à Partenaires Finances Locales et présenté en février dernier par la précédente municipalité est largement idyllique. Contrairement à ce qui était indiqué, le remboursement total du crédit relais contracté en 2019 doit être réalisé d'ici mars 2021 pour un reste à rembourser de 332 000 €.

La capacité de désendettement de la commune demeure ainsi à 14 ans. A l'inverse de ce que laissait supposer l'audit, la dette de la commune ne peut donc être qualifiée de « soutenable ».

Le maintien de la capacité de désendettement à 14 ans, s'explique également par la non prise en compte de plusieurs investissements engagés fin 2019 – début 2020. Pour cause, ces investissements n'avaient pas été inscrits au budget, alors même que la loi l'oblige. Il s'agit principalement des travaux de la Route de Salavas d'un montant de 400 000 €, ainsi que de 280 000 € de remboursement de taxe d'aménagement.

Cette situation résulte d'un enchaînement d'investissement, certes utiles et bénéfiques, mais souvent pressés et sous-évalués. Ce fut le cas du Village d'Artisans d'Art, inscrit au budget pour 217 000 € mais qui a coûté en réalité 302 000 €. Enfin, de nombreuses dettes en contentieux restent en souffrance.

Tout ces points amplifient la dette réelle de Vallon Pont d'Arc.

Mécaniquement, mi-avril, la trésorerie de la commune s'est trouvée dans une position alarmante : il nous était impossible de faire face aux dépenses obligatoires que sont les salaires et le remboursement des emprunts.

Vu l'état des finances, le précédent Conseil municipal a donc voté à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 600 000 € (équivalent d'un découvert autorisé à titre personnel).

La ligne doit être elle aussi remboursée pour mai 2021. A ce jour, 300 000 € ont été utilisés.

## COMMENT REDRESSER LA BARRE ?

Dans un premier temps, et face à l'important besoin de trésorerie de la commune, nous avons refusé d'augmenter les impôts locaux. Nous avons donc dû inscrire en recette d'investissement, un emprunt de 850 000 €.

Le groupe d'opposition n'a d'ailleurs pas voté contre ce budget, il s'est abstenu.

Nous héritons d'une situation catastrophique. Les investissements programmés en 2019 mais non débutés ont donc été aussitôt suspendus. D'autres dépenses ont dû être reportées ou supprimées.

Des demandes d'aides financières ont été adressées au Département ainsi qu'à l'Etat. Celles-ci devraient compenser pour partie les pertes de recettes engendrées par le nécessaire soutien de la commune à l'économie locale (gratuité des parkings, baisse de la location du domaine publique). Une fois les montants des aides connus, nous proposerons un budget modificatif.

C'est avec sérieux, réflexion, transparence et débat, que les décisions seront prises. Pour l'heure, la commune sera dans l'impossibilité de réaliser de nouveaux investissements pendant au moins 2 ans. Nous nous attacherons à réduire les dépenses de fonctionnement, avec l'espoir que les services de la direction des finances publiques valident le budget 2020. Si ce n'est pas le cas, la commune risque d'être mise sous tutelle.

Nous tiendrons régulièrement la population informée de l'état des finances de la commune.

## RÉSULTATS DU BUDGET 2019

La précédente municipalité a voté les comptes administratifs 2019 lors du conseil municipal du 25 février 2020.

Ces documents reprennent l'ensemble des dépenses et recettes engagées au cours de l'exercice écoulé.

Elaborés et présentés par le Maire, leur approbation certifie la bonne application du budget primitif et des budgets rectificatifs.

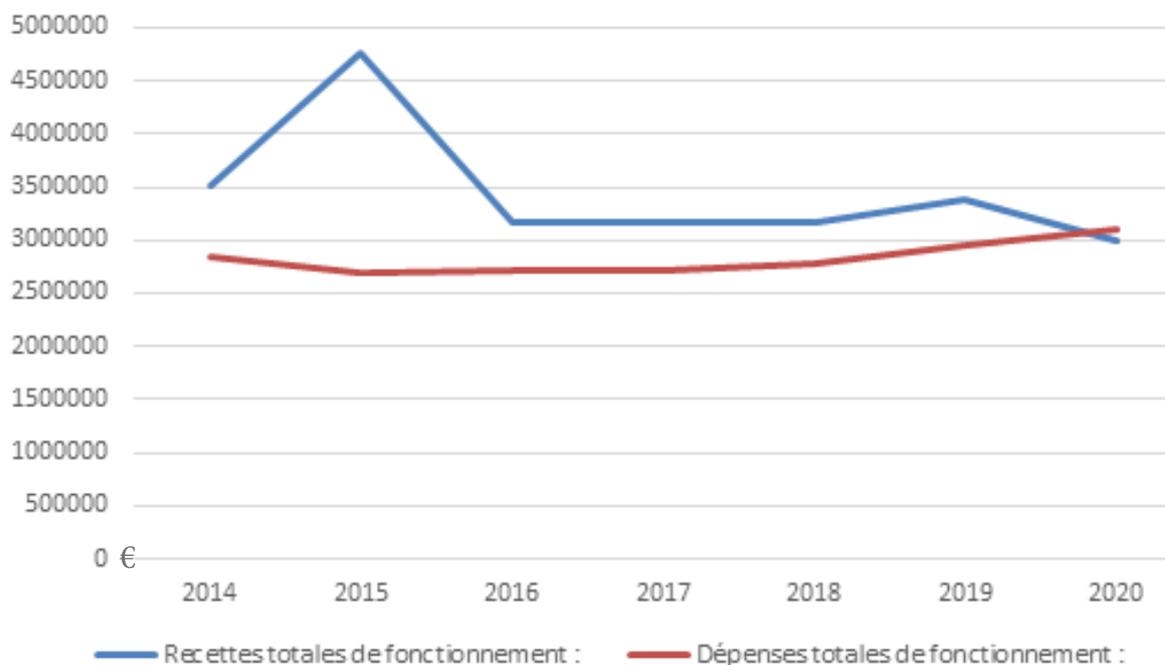
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés	53 164,10 €	255 819,77 €
Opérations de l'exercice	6 520 615,79 €	6 511 795,64 €
Totaux	6 573 779,89 €	6 767 615,41 €
Résultats de clôture		193 835,52 €

Le budget principal de l'année 2019 se clôt avec un excédent de 193 835,52 €.

Excédent insuffisant pour rembourser l'emprunt.

## ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### Fonctionnement : rapport dépenses / recettes



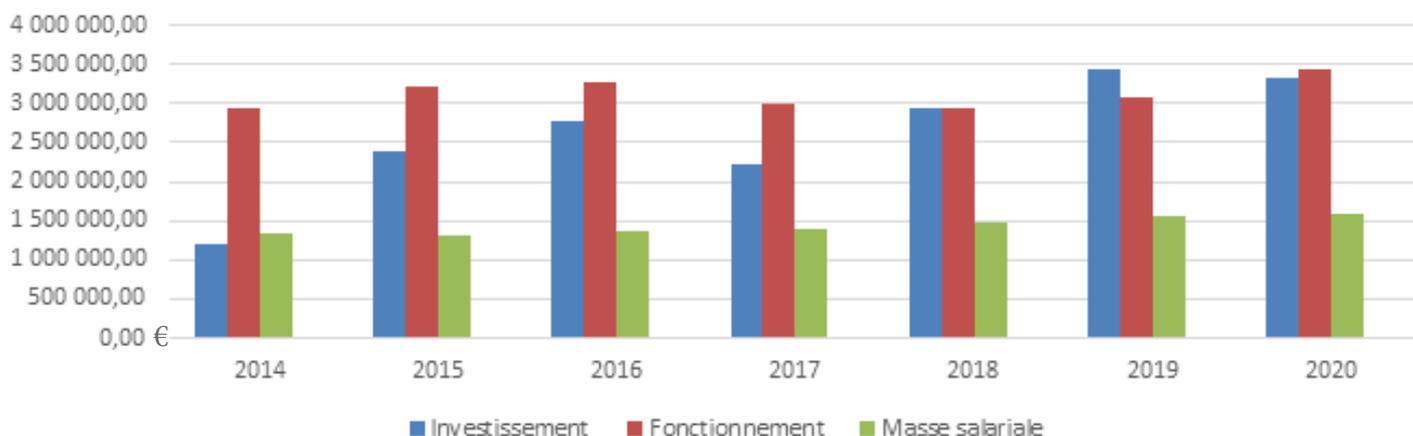
La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement se nomme l'épargne brute. Elle représente la capacité d'autofinancement de la commune, et est l'un des indicateurs de gestion les plus utilisés car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

Le budget Fonctionnement est donc en principe excédentaire, de sorte à financer une partie des investissements et de la dette.

Malgré une réduction des dépenses de fonctionnement de 130 654 € par rapport au budget voté en 2019, l'épargne brute de 2020 devrait être inexistante.

C'est dire la situation qui est la nôtre.

### Evolution des dépenses d'investissements et de fonctionnement

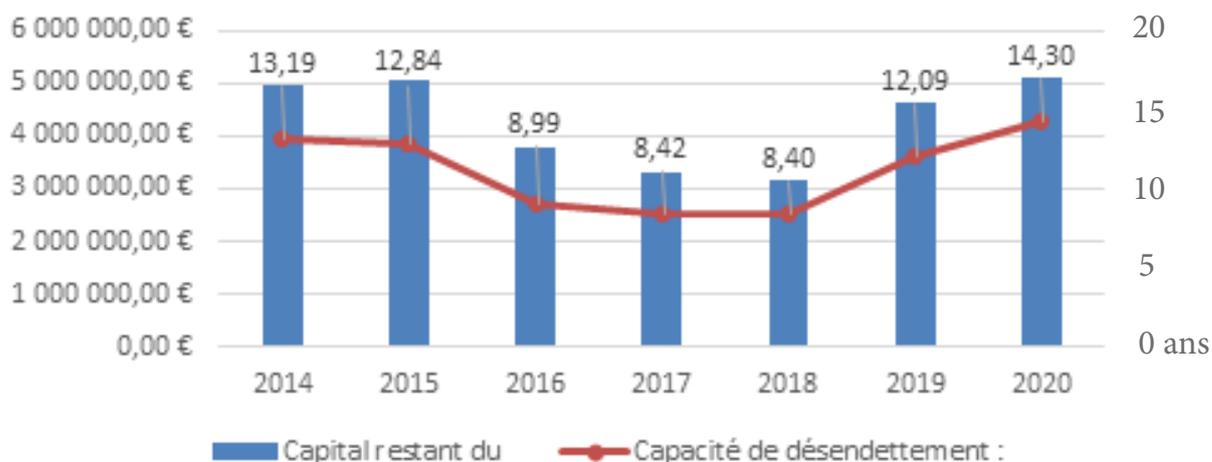


Le budget prévisionnel 2020 apparaît ici nettement supérieur aux budgets réels précédents.

En effet, à raison de la règle comptable de prudence, le budget réel est souvent inférieur au budget prévisionnel voté.

Par exemple le budget prévisionnel 2019 comptait 3 564 130 € en fonctionnement et 3 948 016 € en investissement. Le budget réel, tel que présenté dans l'histogramme, affiche lui 3 090 009,48 € en fonctionnement et 3 485 150,46 € en investissement.

## Capacité de désendettement avec prêt de 850 000 €



La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) mesure la solvabilité de la commune en comparant l'épargne brute à l'encours des futurs remboursements. Il évalue ainsi le nombre d'année nécessaires pour rembourser la totalité des dettes.

La capacité de désendettement est réputé critique au-delà de 10 ans.

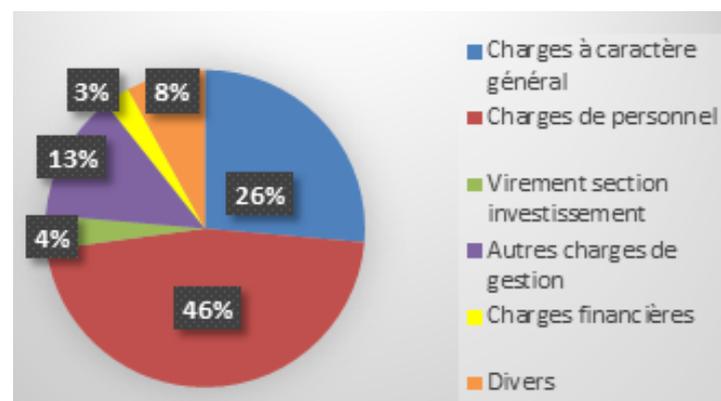
Or les dettes se sont multipliées depuis 2019. Les emprunts et assimilés contractés par l'ancienne municipalité s'élevaient déjà à 3 040 000 € (1 800 000 € pour financer l'espace sportif ; 640 000 € de crédit relais ; 600 000 € de ligne de trésorerie). Pour financer les travaux indispensables ou déjà engagés, nous avons été contraints d'inscrire au budget un emprunt de 850 000 €. Ces opérations devraient porter notre capacité d'endettement autour de 14 ans.

## BUDGET 2020

Réuni le 27 juillet 2020, le Conseil municipal a adopté le budget principal de la commune à la majorité (14 pour - 0 contre - 4 abstentions).

Les budgets annexes (eau potable ; assainissement ; aires de stationnement) ont quant à eux été votés à l'unanimité.

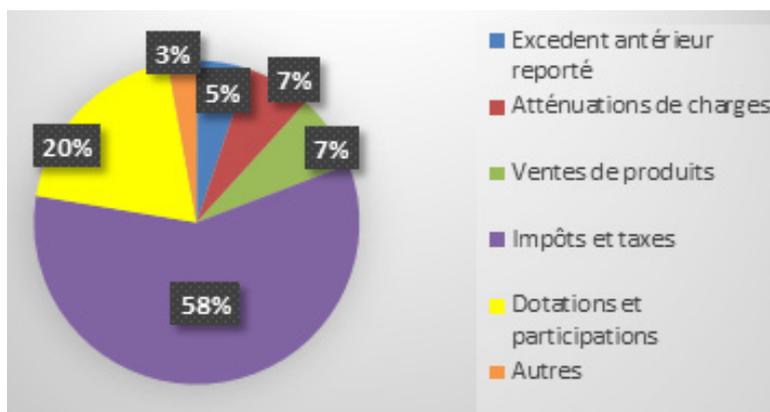
### Budget «Commune» - Fonctionnement :



Prévisions dépenses de fonctionnement 2020

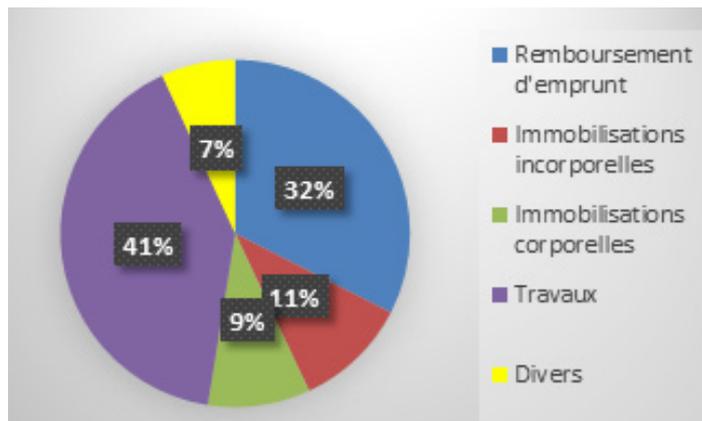
Le budget fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 433 476 €.

Il a été diminué de 6,31 % par rapport aux prévisions 2019. La municipalité a également fait le choix de ne pas augmenter les impôts, qui restent la principale source de financement de la commune.



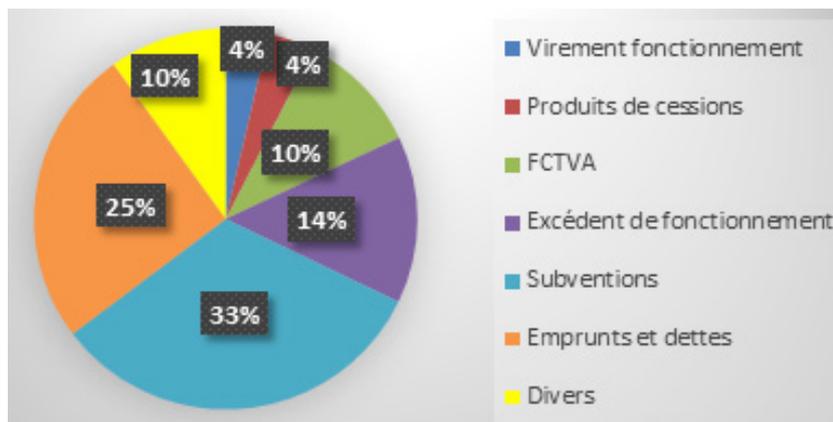
Prévisions recettes de fonctionnement 2020

Budget «Commune» - Investissement :



**Prévisions dépenses d'investissement 2020**

Le budget investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 339 355 €.



**Prévisions recettes d'investissement 2020**

La priorité de la municipalité étant de retrouver au plus vite une situation financière saine, plusieurs efforts ont été consentis.



D'abord, le budget investissement a été réduit de 15,42 % par rapport aux prévisions de 2019. Cela représente une baisse de 608 661 €.

Ensuite, et à l'image de l'endettement communal, 32 % de nos dépenses sont consacrées au remboursement de dette, contre 9 % en 2019. Le budget est ainsi grevé de 1 084 000 €.

Les autres dépenses portent essentiellement sur les travaux.

On y retrouve notamment les 400 000 € de la Route de Salavas, 100 000 € de factures en attente de l'espace couvert sportif, et 9 000 € pour la climatisation de l'école publique.

Pour conclure, nous cherchons de nouvelles sources de financement, et travaillons à réduire les dépenses sans diminuer la qualité de service.

Une publication spécifique et détaillée paraîtra cet automne, après le vote du budget modificatif.

## DES QUESTIONS ?

## BESOIN D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?



La Municipalité se tient à votre disposition pour échanger à ce sujet.

N'hésitez pas à solliciter auprès du secrétariat (04.75.88.02.06 - choix 3) un rendez-vous avec les élu(e)s et plus particulièrement avec Claude Benahmed - Adjoint aux finances, qui répondra à toutes vos questions.



La Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche est un organisme autonome de coopération intercommunale, doté d'une fiscalité propre. Elle vise à faire ensemble, ce que chacune des communes ne peut faire, ou ferait moins bien, seule. Pour cela, elle élabore un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

La Communauté de communes mutualise ainsi des services, et mène directement certaines politiques.

Les communes membres ont effectivement obligation de lui transférer plusieurs compétences.

Le Conseil communautaire des Gorges de l'Ardèche se compose de 39 conseillers issus des 20 conseils municipaux des communes membres. Sous la responsabilité de son président (Luc PICHON - Maire de Salavas), de ses 6 vices-présidents et 6 conseiller(e)s délégué(e)s, le Conseil communautaire gère les affaires de la communauté.

## Les Vices-présidents :

- ° 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge du développement économique et du tourisme, Claude Benahmed - Adjoint à la Mairie de Vallon Pont d'Arc
- ° 2<sup>ème</sup> VP en charge de l'enfance et des actions sociales, Guy Clément - Maire de Ruoms
- ° 3<sup>ème</sup> VP en charge des finances et de l'administration générale, Jean-Yvon Mauduit - Maire de Rochedolombe
- ° 4<sup>ème</sup> VP en charge des mobilités et des réseaux, Maurice Charbonnier - Adjoint à la Mairie de Lagorce
- ° 5<sup>ème</sup> VP en charge de l'urbanisme, de l'habitat et des actions foncières, Nicolas Clément - Maire de Saint-Alban-Auriolles
- ° 6<sup>ème</sup> VP en charge des ordures ménagères, Jean-Claude Delon - Maire de Chauzon

## Les conseiller(e)s délégué(e)s :

- ° Sylvie Cheyreyzy (Bessas), conseillère déléguée à l'agriculture
- ° Nathalie Volle (Vallon Pont d'Arc), conseillère déléguée au patrimoine, à la culture et aux sports
- ° Marie-Christine Durand (Lanas), conseillère déléguée aux ressources humaines
- ° Antoine Alberti (Vogüé), conseiller délégué à la voirie et aux bâtiments
- ° Denise Garcia (Grospierrres), conseillère déléguée à la transition écologique
- ° Monique Mularoni (Vagnas), conseillère déléguée aux ordures ménagères du territoire des ex-Grands Sites

## Les conseiller(e)s communautaires de Vallon Pont d'Arc :

Guy Massot, Claude Benahmed, Maryse Rabier, Nathalie Volle et Max Divol



© Agnès Rieu pour la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

# LES ASSOCIATIONS

Vous trouverez ci-dessous la liste non exhaustive des associations locales.

En raison du nouveau règlement général sur la protection des données - RGPD (protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel), nous ne pouvons communiquer des coordonnées personnelles. De ce fait, seules les adresses email au nom de l'association sont indiquées.

Pour plus d'informations pour les contacter, merci de vous mettre en relation avec la Mairie.

## Culturelles

- \* Carrefour des Arts
- \* Ecole intercommunale de musique
- \* Inédit Films > ineditfilms@gmail.com
- \* Le Vallon des Livres
- \* Livres en scène
- \* Village d'Artisans d'Art

## Sociales

- \* Anim'tous > animtous@gmail.com
- \* Les Amis de l'Hôpital
- \* Marius et Pâquerette > mariusetpaquerette07@gmail.com
- \* Secours populaire
- \* UNRPA (Union Nationale des Retraités et des Personnes âgées)

## Cultuelles

- \* Le Temple
- \* L'Eglise
- \* At Tawba

## Autres

- \* Agenda 21
- \* ACCA (Chasse)
- \* Amicale des pompiers > spvpa.amicale@gmail.com
- \* Amicale Laïque > amicalévallon@gmail.com
- \* Association de quartiers : Carcalet, Mas de Boule, Mas Sauvant, etc...
- \* Maison d'Assistantes Maternelle BB BULLE
- \* Cap Coeur et défi
- \* L'Ami du Cheval (Écurie retraite)
- \* La Gaule Vallonnaise (Pêche)
- \* Mordicus (Déchets)

## Sportives

- \* AJL - Self Pro Krav
- \* ARCS (Tennis de table) > assoarc.salavas@gmail.com
- \* Energy Dance > energydance@sfr.fr
- \* Escalade > escaladegda@gmail.com
- \* Football club Vallonnais > 544907@laurafoot.org
- \* Football club des Gorges de l'Ardèche
- \* Handball club Vallon-Ruoms
- \* Kid-Raid > kidraid07@raid-nature-vallon.fr
- \* La Roue Libre Vallonnaise (Vélo)
- \* Le Vélo Club du Pays Vallonnais
- \* Les crampons rouillés (Rugby)
- \* Olé danses > oledanses@gmail.com
- \* Pétanque
- \* Qi Gong
- \* Raid Nature du Pont d'Arc > info@raid-nature-vallon.fr
- \* Rokamini Country > rokaminicountry@orange.fr
- \* Spéléologie
- \* Sports Loisirs Vallon
- \* Tennis club
- \* Trail des 36000 > traildes36000@gmail.com
- \* Vallon Plein Air > vallonpleinair@gmail.com

## Patrimoniales

- \* Les Amis de l'Histoire de la Région de Vallon > amis.histoire-vallon@orange.fr
- \* Le Temps d'ici

## Festives

- \* Mome z'émerveille > momezemerveille@gmail.com
- \* El compas
- \* Morning Dream
- \* Vallon en Fête > vallonenfete@yahoo.fr

## A SAVOIR ...

La Maison des Assistantes Maternelles "BB Bulle" ne reprendra ses activités que début 2021, dans un autre cadre et d'autres locaux. La MAM recherche effectivement un nouveau lieu pour accueillir les enfants.

N'hésitez pas à la tenir informer si une occasion se présente !

# PERMANENCES DES ÉLU(E)S

Les élu(e)s vous reçoivent aux jours et heures ci-dessous à l'occasion de leur permanence.

Merci de bien vouloir contacter le secrétariat des élu(e)s au 04.75.88.13.46 pour convenir d'un rendez-vous.

**- Guy MASSOT - Maire**

En fonction de son agenda sur rendez-vous

**- Claude BENAHMED - 1<sup>er</sup> Adjoint**

En fonction de son agenda sur rendez-vous

**- Maryse RABIER - 2<sup>ème</sup> Adjointe**

Mercredi de 10h à 12h sur rendez-vous

**- Jean COROMINA - 3<sup>ème</sup> Adjoint**

Mardi de 9h à 12h sur rendez-vous

**- Nathalie VOLLE - 4<sup>ème</sup> Adjointe**

Lundi de 9h30 à 11h sur rendez-vous

**- Danielle SERIKET et Nell ANICOT - Conseillères déléguées**

Mercredi de 14h à 16h sur rendez-vous

Difficile de trouver un interlocuteur lorsque l'on travaille en semaine...

C'est pourquoi la municipalité a décidé de mettre en place une permanence le samedi matin. Chacun pourra ainsi accéder facilement à un(e) élu(e). Vous ne sortirez peut-être pas toujours avec une réponse, mais votre demande sera rapidement prise en charge par les services appropriés.

## AGENDA \*

Dim. 06 septembre > Vallon Pont d'Arc, rencontre avec les associations

Sam. 19 et dim. 20 septembre > Journées du Patrimoine

Sam. 03 et dim. 04 octobre > Rando des Gorges

Dim. 11 octobre > 5<sup>ème</sup> édition d'Octobre Rose

**Plus d'informations le moment venu sur notre site internet ou sur notre page Facebook.**

\* Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

## NOUVEAUX ARRIVANTS

### **Vous venez d'emménager à Vallon Pont d'Arc ?**

Nous vous proposons de vous inscrire en Mairie afin de recevoir toutes les informations concernant notre commune (festivités, réunions, informations utiles, associations, etc...).

Alors n'hésitez pas à nous contacter pour nous laisser vos coordonnées complètes :

 04.75.88.02.06 (choix 3)

 [communication@mairie-vallon.com](mailto:communication@mairie-vallon.com)

## INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Vallon Pont d'Arc

1 place de la Résistance

Tél : 04 75 88 02 06

[www.mairie-vallon.com](http://www.mairie-vallon.com) - [info@mairie-vallon.com](mailto:info@mairie-vallon.com)

Page Facebook : [@MairiedeVallonPontdArc](https://www.facebook.com/MairiedeVallonPontdArc)

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

du mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h

Bibliothèque Municipale de Vallon Pont d'Arc

Place Allende Neruda

Tél : 04 75 87 28 11

[www.mairie-vallon.com](http://www.mairie-vallon.com) - [bibliotheque@mairie-vallon.com](mailto:bibliotheque@mairie-vallon.com)

Mardi et vendredi : 16h - 18h30

Mercredi : 10h - 13h et 14h - 18h30

Judi : 9h - 12h et 16h30 - 18h30

Samedi : 10h - 13h

Office de Tourisme - SPL «Destination Pont d'Arc Ardèche»

Bureau d'infos touristique «Ratière»

Tél : 04 28 91 24 10

<http://pontdarc-ardeche.fr> - [info@pontdarc-ardeche.fr](mailto:info@pontdarc-ardeche.fr)

Renseignements, activités, festivités, billetterie, bureau SNCF,...

Les établissements scolaires et garderie

Crèche Les Galopins : 04 75 37 19 39

Ecole maternelle : 04 75 37 13 63

Ecole primaire : 04 75 88 05 75

Collège Henri Ageron : 04 75 88 03 66

Trésor Public

Bd Peschaire Alizon

Tél : 04 75 88 03 57 - Fax : 04 75 37 17 84

Véolia (Compagnie des eaux)

Agence de Vallon Pont d'Arc - Route de Ruoms

Tél : 0969 323 458

E.D.F. - Tél : 0 800 123 333 / E.D.F. Dépannage - Tél : 09 72 67 50 07

Cabinet médical : 04 75 88 18 18

Cabinet infirmières : 04 75 88 02 48

Cabinet vétérinaire : 04 75 88 59 52

Espace social Elisabeth Jalaguié

Place Allende Neruda

Pôle Social

Tél. 04 75 88 15 60

Pôle Service Emploi - Formation

Tél. 04 75 88 17 44 - Fax : 04 75 88 17 96

[maison.saisonnalite@gmail.com](mailto:maison.saisonnalite@gmail.com)

MSAP (Maison de Service Au Public)

Tél. 04 75 37 79 96

CIDFF 07 (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles)

30 Avenue de Zelzate, 07200 Aubenas

Tél : 04 75 93 31 70 ou 3919

[www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit)

Tribunal de Grande Instance

10 cours du Palais, 07000 PRIVAS

Tél : 04 75 66 40 28

[www.cdad07.fr](http://www.cdad07.fr) - [cdad.ardeche@justice.fr](mailto:cdad.ardeche@justice.fr)

Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche

215, Vieille Route du Pont d'Arc

Tél : 04 75 37 61 13

[www.cc-gorgesardeche.fr](http://www.cc-gorgesardeche.fr) - [info@cc-gorgesardeche.fr](mailto:info@cc-gorgesardeche.fr)

Déchetterie gérée par le SICTOBA

Chemin Prépaillères - Tél : 04 75 39 06 99

Déchetterie du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h sauf les dimanches et jours fériés (ATTENTION : fermeture 1/4h avant).

Déchets verts : lundi / mercredi / vendredi et samedi de 8h30 à 12h30

N° d'urgence :

15 > SAMU

17 > GENDARMERIE

18 (ou 112 pour l'Union européenne) > POMPIERS

114 > SERVICE D'URGENCE par SMS (pour les personnes sourdes et/ou muettes ainsi que pour signaler discrètement une situation périlleuse : attentat, agression, etc...)